



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ARRÊTÉ

5-Institutions et Vie Politique

5.4-Délégation de fonctions

5.5-Délégation de signature

N° A-2024-7

portant délégation de fonction et de signature à M. Georges RAVENEL,
6^{ème} Vice-Président

La Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGC) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner une délégation à **Monsieur Georges RAVENEL, 6^{ème} Vice-président,**

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Georges RAVENEL, 6^{ème} Vice-président, est délégué à compter de ce jour, à la gestion des affaires « Tourisme » et « attractivité du territoire », et, à ce titre, est habilité à signer, tous les documents se rapportant à cette fonction.

Il exercera les fonctions liées :

- au pilotage et à la mise en œuvre de la politique « Touristique » du territoire, afin de prendre les décisions, signer les actes, rapports et arrêtés, ainsi que les correspondances courantes avec les partenaires locaux dans les domaines du tourisme, à savoir :
 - chargé de mettre en œuvre la nouvelle politique de promotion du territoire via les offices de tourisme.
 - il sera également chargé de la communication externe liée à l'attractivité territoriale ;
 - à la mise en application et à l'exécution de toutes les délibérations en la matière émanant du Conseil Communautaire ;
 - à la représentation dans les instances locales dans lesquelles il aura été régulièrement désigné
 - représentera l'établissement public au sein des instances partenariales en rapport avec le tourisme ou l'attractivité du territoire telles que Calvados attractivité, la Région ...et tout autre partenaire.
- à la gestion et au suivi de l'entretien des chemins de randonnées sur l'ensemble du territoire,

Article 2 « Engagements Financiers » : Monsieur Georges RAVENEL ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

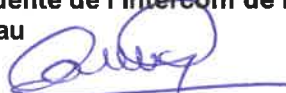
Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 21 février 2024

Reçu notification du présent arrêté
Le 22/02/2024

M. Georges RAVENEL
6^{ème} Vice-président de l'Intercom de la
Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20240221-A-2024-7-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024

Affichage : 22/02/2024

Ampliation adressée :

- à Madame la Sous-Préfète
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

Publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs » 2 2 FEV. 2024